ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 39961

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement concernant l'accroissement du trafic aérien à la Réunion. Ainsi, en 1998, le trafic aéroportuaire s'élevait à 1 465 445 passagers. En septembre 1999, le nombre de passagers était déjà de 932 061. Cette croissance du trafic, à laquelle contribue l'aéroport du sud de l'île, implique la poursuite des mesures de modernisation et d'extension des installations, particulièrement pour l'aéroport de Pierrefonds. Sachant que les dernières études réalisées révèlent que le bassin d'attraction de l'aéroport du sud représente 40 % de la population réunionnaise, il importe que les investissements de l'Union européenne, du département, de la région et du syndicat mixte de Pierrefonds soient réalisés de façon régulière. Dans le même ordre d'idées, la participation de l'Etat permettrait une amélioration significative des équipements structurants, parmi lesquels l'allongement progressif de la piste d'atterrissage, condition sine qua non du développement et de l'ouverture sur le monde du sud de l'île de la Réunion. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître les suites qu'il envisage de donner à cette possible orientation.

Texte de la réponse

Ancienne base militaire, l'aérodrome de Pierrefonds a été ouvert au trafic commercial en décembre 1998 par son créateur, le syndicat mixte de Pierrefonds. Lors de son ouverture, les installations comportaient une piste de 1 500 mètres de longueur, une aérogare pour les passagers, un bâtiment technique et une aire de stationnement pour les avions. Des travaux d'extension ont depuis lors été entrepris, notamment l'extension de la piste à 1 850 mètres, l'agrandissement de l'aérogare passagers et la création de parkings avions supplémentaires. Le montant total des investissements s'élève à 74 millions de francs ; le financement a été réparti de façon différente selon le type d'opération, de 45 % à 55 % pour le Fonds européen de développement régional, de 20 à 30 % pour le conseil régional, de 20 % à 30 % pour le conseil général, et le solde pour le syndicat mixte de Pierrefonds, soit en moyenne environ 10 %. L'Etat a pour sa part pris en charge la fourniture et la pose d'une antenne radioélectrique omnidirectionnelle, équipement nécessaire au contrôle et à la gestion de la circulation aérienne, pour un montant estimé à 5 millions de francs. Ces installations permettront d'accueillir simultanément deux avions de type B 737 et d'assurer un trafic local (Saint-Denis - Gillot) ou régional (Mayotte, Madagascar, Maurice, Afrique du Sud). En 1999, la plate-forme de Pierrefonds a enregistré un trafic de 45 772 passagers, essentiellement avec l'île Maurice. Les liaisons à longue distance qui intéressent la Réunion sont en effet actuellement assurées à partir de l'aéroport de Gillot dont les installations sont en cours de modernisation et d'extension. La plate-forme de Saint-Denis - Gillot disposera donc des capacités suffisantes pour faire face aux augmentations de trafic aérien générées par le développement des activités économiques de la Réunion, et du tourisme en particulier. Quant au développement des plates-formes de Saint-Denis - Gillot et de Pierrefonds, les orientations ont été intégrées dans les deux schémas de services collectifs de transport élaborés en 1998 et 1999 par les services de l'Etat et enrichis des contributions des partenaires et validés par la conférence régionale d'aménagement et de développement du territoire le 31 août 1999. Ces schémas prennent effectivement en compte l'éventualité de l'allongement de la piste de Pierrefonds au-delà de 1 850 mètres, afin

de favoriser le développement du sud de l'île. Cependant, une nouvelle extension de cet aérodrome ne devrait être engagée par les bailleurs de fonds des précédentes opérations qu'après qu'une étude des besoins effectifs aura permis de s'assurer de sa nécessité. Les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement continueront, quant à eux, à proposer au syndicat mixte de Pierrefonds, le créateur de la plate-forme, leur soutien actif lors de l'élaboration et de la mise au point de ces projets, notamment par la mise à disposition des moyens nécessaires pour une assistance aussi bien administrative que technique. Ainsi, si le syndicat mixte souhaite engager les études de faisabilité correspondant à un projet d'extension de piste, les services du ministère sont à même de participer à l'élaboration de tels documents. La direction départementale de l'équipement de la Réunion, sollicitée par le président du syndicat mixte, a d'ores et déjà accepté de mettre à la disposition du syndicat ses compétences pour la réalisation des études de faisabilité technique et économique.

Données clés

Auteur : M. André Thien Ah Koon
Circonscription : Réunion (3e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39961
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 janvier 2000, page 280
Réponse publiée le : 16 octobre 2000, page 5916